

COMPTE RENDU
COMITÉ SYNDICAL du SIVU Les enfants du Solaure
du 9 décembre 2019, en Mairie de Saillans

Date de convocation : 28 novembre 2019
Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 8
Nombre d'élus au SIVU qui assistent à la séance : 6

PRÉSENTS :

Commune d'Aubenasson :
Commune de Chastel-Arnaud : Frédéric TEYSSOT (Tit) ;
Commune de La Chaudière : Joëlle MIGHELLI (Tit) ;
Commune d'Espenel : Francine AVOND-MASSIE (Sup) ;
Commune de St Sauveur en Diois : Thierry JAVELAS (Tit) ;
Commune de Saillans : Christine SEUX (Tit.), Vincent BEILLARD (Tit) ;

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS ET REMPLACÉS : Marie-Christine DARFEUILLE (Tit)
Cédric FERMOND Tit (*pouvoir à T. JAVELAS*)
Agnès HATTON (Sup) ;

SUPPLÉANT EXCUSÉ :

ABSENTS : Commune de VERONNE titulaire et suppléant

Secrétaire de séance : Frédéric TEYSSOT

Ordre du jour

- 1 Validation de l'organigramme et tableau des effectifs
- 2 Plan de formation 2020
- ~~3 Sorties inventaire (chaises, four, frigo etc.)~~
- ~~4 Don à la mairie de Saillans (mobiliier)~~
- 5 C.D.G. 26 : convention de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (A.C.F.I.)
- 6 Nomination Assistant ou Conseiller de prévention (A.C.M.O.)
- ~~7 Compte rendu du rapport de l'APAVE (mise aux normes électrique) et son coût~~
- 8 Primes CIA des agents
- 9 Agents stagiaires
- Questions diverses

Mme Christine SEUX propose de supprimer les points n° 3 4 et 7 et d'ajouter à l'ordre du jour 3 délibérations :

- 10 Convention de partage du local rue Chatou
- 11 Convention de mise à disposition des agents communaux de la mairie de Saillans
- 12 Adhésion à l'association "Agricourt"

Accepté à l'unanimité

Adoption du compte-rendu du dernier comité syndical

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **ADOpte le compte-rendu du dernier conseil syndical.**

Infos diverses et points des dossiers en cours

BILAN D'ACTIVITES

- **PERISCOLAIRE :** Toujours dans la salle de motricité en attendant de pouvoir intégrer le nouveau local ; Bonne entente avec les équipes d'ATSEM et les enseignants de l'école. Cette année, nous avons une équipe motivée qui fonctionne pour le bien des enfants et en complémentarité. Le temps de réunion du lundi après-midi est un temps d'échange qui permet d'analyser les pratiques et mettre en place les améliorations si nécessaires. Tout le monde y trouve sa place ...
- **CANTINE 1^{er} trimestre :** les inquiétudes concernant le nombre d'enfants à la cantine ne se sont pas vérifiées. Si nous avons plus d'enfants d'élémentaire, les effectifs de maternelle ont chuté. Nous sommes donc sur des chiffres quasi semblables et en moyenne le vendredi reste un jour le plus important.

2018	2019	MOY repas=tot repas/nbr e de jours	CANT : Elem+m at+ext+ anim	CANT ELEM : Présent et Abs injust	CANT MAT : Présent et Abs injust	PERIS AM	PERIS Soir
87,63	09/2019	88,82	1510	1013	316	160	468
88,42	10/2019	91,73	1009	665	225	106	285
88,25	11/2019	92,73	1391	907	314	127	415
92,08	12/2019	81,67	980	649	235	105	298

- Accueil d'une stagiaire 3 semaines , grand repas, semaine du goût, anniversaire...

RESSOURCES HUMAINES

- **FORMATIONS**
 - PSC1 : 5 agents du SIVU ont été formés au PSC1 le Mercredi 13 novembre en même temps que 5 agents de la mairie de SAILLANS pour un coût de 300 € / structure.
 - HACCP : (approche systématique pratique et rationnelle des dangers microbiologiques, physiques et chimiques dans les aliments) mutualisée avec la CCCPS et programmé sur 2 jours. Coût = à ZERO. Elle a concerné 2 agents les 19 et 20/11/19. Compte tenu des dates retenues par la CCCPS un agent n'a pu suivre la formation qu'une seule journée.
 - Hygiène avec M. MARTIN en cuisine pour 2 agents (proposée gracieusement)
 - Formation pour l'usage du nouveau four pour 2 agents (englobée dans le prix du four)
 - NOETHYS en interne pour 3 agents par Mme Christine SEUX.
 - Formation de régisseur suivie par 1 agent sous forme de MOOC (Massive Open Online Course) - formation en ligne certifiante conseillée par Mme MAZEYRAT PASQUIER du Centre des Finances Publiques de CREST.
- Le jeune en service civique s'est bien intégrée dans l'équipe et elle est appréciée de tous. Elle propose des jeux collaboratifs et des activités adaptées à l'âge des enfants. Mme SEUX, tutrice officielle est tenue de participer à une formation à VALENCE prévue le 13 décembre 2019. Nous pensons garder notre jeune durant toute l'année scolaire mais nous a été accordé que jusqu'au 1^{er} mars. Nous essayons de poursuivre son contrat.

SIVU ET LOI EGALIM n°2018-938 du 30/10/2018 ou loi Agriculture et Alimentation

Mme Christine SEUX présente des mesures de la loi EGALIM concernant la restauration collective suite à la réunion d'information territoriale du 4/12/19 au Campus Biovallée. Quelques repères :

- Au moins 50 % de produits de qualité et durables au 1er/01/1922
- Information des usagers
- Un menu végétarien par semaine
- Substitution des plastiques
- Zoom sur le programme « fruits et lait dans les écoles »

Notre implication dans le programme « ça bouge dans ma cantine » nous a permis une avancée sur les pratiques. Il nous faut poursuivre dans ce sens. La responsable cuisine étant la première concernée.

PETITS TRAVAUX

L'année 2019 a nécessité d'effectuer de multiples petits travaux afin de répondre aux besoins des services : pose d'étagères, montage de meuble ou remise en état de certain, installation de porte-manteaux, de tableau d'affichage, démontage de portes et fenêtres... Ceux-ci ne peuvent être demandé aux agents communaux de Saillans débordés. Ils ont nécessité l'intervention de tiers bienveillant qui ont consacré de nombreux mercredi ou WE afin de les effectuer. L'année 2020 avec le déménagement du périscolaire nécessitera également du soutien extérieur. Tout cela était nécessaire afin d'améliorer le travail des agents et mieux répondre aux besoins des services.

FINANCES et CAF

Nous venons enfin de recevoir l'aide de la CAF du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2018 pour l'année 2018 de 22872,38€ incluant une aide à la formation BAFD. Le nouveau contrat de 2019 à 2021 sera moins avantageux car nous n'avons pu déclarer en ALSH que 3h par jour. Pour rappel, la CAF est un partenaire nécessitant un temps administratif lourd et fastidieux mais cela en vaut la peine...

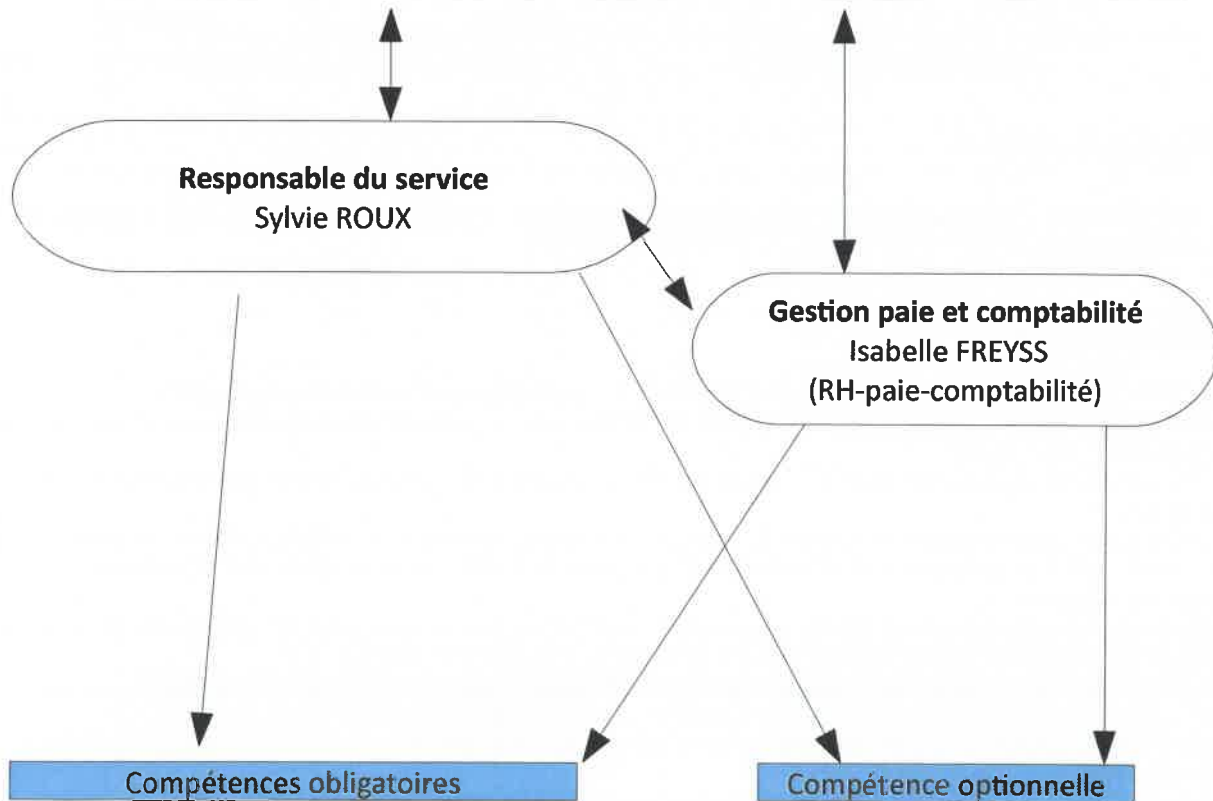
1 Validation de l'organigramme et tableau des effectifs

Mme Christine SEUX présente l'organigramme et le tableau des effectifs issu d'un travail en concertation avec la responsable des services et la secrétaire.

Élus de 7 communes

Aubenasson : Cédric FERMOND (Tit), Fabienne AURY (Sup) ;
 Chastel-Arnaud : Frédéric TEYSSOT (Tit), Barbara WITTENBERG (Sup) ;
 La Chaudière : Joëlle MIGHELI (Tit) , Jean-François LEMERY (Sup) ;
 St Sauveur en Diois : Thierry JAVELAS (Tit) ;
 Espenel : Marie-Christine DARFEUILLE (Tit), Francine AVOND (Sup) ;
 Saillans : Vincent BEILLARD (Tit) ,Christine SEUX (Tit), Agnès HATTON (Sup), Isabelle RAFFNER (Sup) ;
 Véronne : Pierrot ROETYNCK (Tit), Patrick ARNAUD (Sup) ;

Bureau : Présidente : Christine SEUX
 Vice présidents Vincent Beillard, Thierry JAVELAS, Frédéric TEYSSOT (Finances)
Ouvert aux représentants de la société civile sans droit de vote



Garderie & Périscolaire
 Murielle COURSANGE
 Mickaele CHUPIN
 Chantal PETIOT
 Lara MASSIE

Restauration scolaire
 Virginie TEYSSONNIER
 cuisinière et responsable cuisine
 Chantal BAUDOUIN
 Aide cuisinière

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le comité syndical valide l'organigramme ci-dessus et mandate Mme la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET				
EMPLOI	GRADE	NOMBRE	TEMPS DE TRAVAIL	E.T.P.
Responsable des services	Adjoint d'animation 2ème classe catégorie C	1	35 H / sur 38 semaines scolaires annualisées	0,83
Animation - ménage	Adjoint d'animation 2ème classe catégorie C	1	20 H / sur 36 semaines scolaires annualisées	0,45
Responsable cuisine - cuisinière	Adjoint technique 2ème classe catégorie C	1	30 H / sur 36 semaines scolaires annualisée	0,67
Second de cuisine – aide cuisinière	Adjoint technique 2ème classe catégorie C	1	22 H / sur 36 semaines scolaires annualisées	0,49
Secrétaire – paie - compta	Adjoint administratif 2ème classe catégorie C	1	14 H / semaine sur 46 semaines environ	0,40
TOTAL		5		2.84
EMPLOI NON PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET				
Animation - ménage	Adjoint d'animation 2ème classe catégorie C	1	13 H / sur 36 semaines scolaires annualisées	0,28
« «	Agent d'animation catégorie C	1	11 H / sur 36 semaines scolaires annualisées	0,25
« «	Agent d'animation catégorie C	1	9 H / sur 36 semaines scolaires annualisées	0.20
TOTAL		3		0.73
TOTAL PERMANENTS ET NON PERMANENTS		8		3,57

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le comité syndical valide le tableau des effectifs ci-dessus et mandate Mme la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

2 Plan de formation 2020

Mme Sylvie ROUX présente les demandes pour le plan de formation en concertation avec la présidente et la secrétaire :

- Manipulation des extincteurs en partenariat avec la mairie de SAILLANS pour un coût partagé et une dynamique de prise en charge d'un éventuel sinistre pour 5 agents
 - PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1) 3 agents en CDD à temps non complet demandent une validation du PSC1. Voir dans le cadre du C.I.F.
 - BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) 1 agent assurant le périscolaire continue sa formation BAFA : il lui reste un stage pratique qui sera effectué au printemps 2020 et la partie théorique prévu fin 2020 - 1 agent de 60 ans en CDD à temps non complet souhaiterait passer le BAFA ;
 - Perfectionnement du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction) pour la responsable des services : il reste 10 jours de validation en direction qui serait faite sur CREST et rédaction du mémoire pour validation définitive.
 - Perfectionnement EXCEL pour la secrétaire : budget prévisionnel 250 € environ (pour 10 H) avec Le Forum et Jérémy
 - Formation complémentaire en informatique pour la responsable cuisine : coût identique avec Le Forum
 - Formation A.C.M.O. (Assistant / Conseiller de prévention) pour 1 agent avec le C.D.G. 26
 - Formation sur les allergènes pour 1 agent
 - POUR MEMOIRE : la stagiairisation impliquera une formation d'intégration d'une semaine pour les agents concernés.
- VOIR CONVENTION COLLECTIVE ...

La discussion amène à ne pas valider les formations pour les agents en CDD récemment recrutés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le comité syndical accepte le plan de formation :

- *Manipulation des extincteurs pour 5 agents*
- *BAFA 1 agent ;*
- *Perfectionnement du BAFD pour la responsable de service*
- *Perfectionnement EXCEL pour la secrétaire*
- *Formation complémentaire en informatique pour la responsable cuisine*

- . **Formation A.C.M.O. (Assistant / Conseiller de prévention) pour 1 agent avec le C.D.G. 26**
- . **Formation sur les allergènes pour 1 agent**
- . **POUR MEMOIRE : la stagiairisation impliquera une formation d'intégration d'une semaine pour les agents nouvellement stagiairisés.**

et mandate Mme la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

5 C.D.G. 26 : convention de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (A.C.F.I.)

Mme SEUX donne lecture du courrier adressé par le C.D.G 26 qui nous rappelle que conformément à l'article 5 du décret n° 85-603, nous devons désigner un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Il a pour mission de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et de proposer toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la prévention des risques professionnels. La réglementation prévoit que nous pouvons passer par le CDG 26 pour la mise à disposition d'un ACFI. Le tarif fixé par délibération du conseil d'administration du CDG 26 est d'un montant journalier de 300 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le comité syndical valide la convention et mandate Mme la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

6 Nomination Assistant ou Conseiller de prévention (A.C.M.O.)

Depuis 2012, les ACMO doivent prendre le nom d'assistants de prévention. Leur présence dans une collectivité est obligatoire et indispensable pour accompagner l'autorité territoriale dans l'organisation d'une politique de prévention des risques.

Parmi les différentes étapes, une fois la formation préalable effectuée par l'agent désigné, l'autorité doit rédiger une [lettre nominative de cadrage](#) au sein de l'organisation.

Elle est importante car la mission d'assistant qui s'exerce indépendamment des missions du poste, nécessite un cadrage précis d'autant que le positionnement souvent transversal n'est pas dans les pratiques de toutes les collectivités.

Elle a pour principal objectif de définir les missions générales de l'assistant de prévention, et surtout ses moyens. L'assistant de prévention, issu de formations initiales diverses, doit suivre une formation obligatoire.

Celle-ci est composée d'une formation préalable d'une durée de 5 jours, suivie d'une formation continue de 2 jours l'année suivant la nomination de l'agent, puis d'un module les années suivantes.

Mme Christine SEUX propose la candidature de Mme Sylvie ROUX qui est tout à fait d'accord.
Je vous propose donc de délibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le comité syndical accepte la nomination de Mme ROUX S en tant que A.C.M.O. et mandate Mme la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

8 Agents stagiaires

Compte tenu de la situation complexe de tous nos agents avant la rentrée scolaire 2019, nous avons demandé un RV avec le C.D.G. 26 afin de clarifier le maximum de situations. Malheureusement, cela n'a pas été possible et nous avons eu des réponses au compte goutte, ce qui nous pose souci aujourd'hui, notamment pour la stagiairisation d'un agent.

Notamment, nous avons été interpellés par le C.D.G. 26 sur les 10 % de congés payés octroyés à tous les salariés en CDI qui, à tort, ont bénéficié des mêmes droits que les agents en CDD.

Étude de différents scénarios pour les 3 agents stagiaires pour maintenir au maximum un salaire équivalent.

1er AGENT : Second de cuisine titulaire d'un CAP cuisine

Évolution dans son emploi depuis son arrivée. Embauchée en CDD du 01/2018 au 07/2018 comme animatrice échelon 1 pour un 10h semaine scolaire ; Titulaire d'un CAP cuisine, elle accepte un poste en cuisine à partir de septembre 2019 avec augmentation de son temps de travail et valorisation d'échelon (22 H / semaine annualisée - ETP 0,49 à l'échelon 4 des adjoints techniques territoriaux et sa stagiairisation).

Discussion


Compte tenu de son changement de fonction, de la revalorisation d'échelon et de l'augmentation du temps de travail, le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés qu'aucune compensation n'est indispensable.

2ème AGENT – Responsable des services.

Présentation de 3 simulations tenant compte de la montée en compétence.

Rappel : L'agent avait 2 contrats : un CDI en cantine et un CDI responsable de service et bénéficiait à tort de 10 % de congés payés et d'une prime d'ancienneté cantine de 3,75 € brut / mois qui n'a plus lieu d'être avec la mise en place du RIFSEEP. Compte tenu de la réorganisation du service et de sa montée en compétence, elle a accepté un poste de responsable dans le grade d'adjoint d'animation 2ème classe échelon 9 – 35h/sur 38 semaines scolaires annualisées – ETP 0,83 et la stagiairisation. Son cadre d'emploi comporte 11 échelon.

C Adjoint territorial d'animation-ATA vérifié le 14/09/2015 **Adjoint d'animation territorial**

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut	Salaire net
1	348	326	1 an	1 527,64 €	Calculez votre salaire net avec notre simulateur 
2	350	327	2 ans	1 532,33 €	
3	351	328	2 ans	1 537,02 €	
4	353	329	2 ans	1 541,70 €	
5	354	330	2 ans	1 546,39 €	
6	356	332	2 ans	1 555,76 €	
7	361	335	2 ans	1 569,82 €	
8	366	339	2 ans	1 588,56 €	
9	372	343	3 ans	1 607,31 €	
10	386	354	3 ans	1 658,85 €	
11	407	367	3 ans 4 mois	1 719,77 €	

CONSULTEZ LES OFFRES D'EMPLOI SUR CE GRADE

Pour maintenir son salaire, nous vous présentons 3 simulations.


En maintenant son échelon 9, son indice, le CIA elle perdrait 1136,42 € / an, à l'échelon 10 elle perdrait 532,62 €, à l'échelon 11 elle gagne 120,13€ / an Il est rappelée que cet agent est en cours de validation du BAFD ; Il ne faudra pas oublier d'en tenir compte le moment voulu.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide l'échelon 11 IB 407 IM 367 pour l'agent responsable de service.

3EME AGENT : Responsable cuisine

Grille indiciaire du grade Adjoint technique

C Adjoint technique territorial-ATT vérifié le 21/09/2015 **Adjoint technique**

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut	Salaire net
1	348	326	1 an	1 527,64 €	Calculez votre salaire net avec notre simulateur 
2	350	327	2 ans	1 532,33 €	
3	351	328	2 ans	1 537,02 €	
4	353	329	2 ans	1 541,70 €	
5	354	330	2 ans	1 546,39 €	
6	356	332	2 ans	1 555,76 €	
7	361	335	2 ans	1 569,82 €	
8	366	339	2 ans	1 588,56 €	
9	372	343	3 ans	1 607,31 €	
10	386	354	3 ans	1 658,85 €	
11	407	367	3 ans 4 mois	1 719,77 €	

Nous avons dû en JUILLET 2016, faire correspondre le salaire des Gourmands avec celui de la fonction publique. Pour maintenir le salaire de cet agent, nous avons dû proposer un indice très élevé pour être en équivalence. Le problème de la stagiairisation est qu'il nous est impossible, après consultation du C.D.G. 26, de maintenir cet indice car il correspondant au grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe qui nécessite une ancienneté dans la fonction publique ou réussir l'examen ou le concours. De plus, elle perd les 10 % de congés payés versés à tort et la prime d'ancienneté de 12 € brut / mois qui n'a plus lieu d'être.

Les propos du C.D.G. 26 :

« « Si vous décidez de mettre cette personne en stage, vous êtes obligé de la mettre sur le 1^{er} grade soit Adjoint Technique – les autres grades tels que Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, et 1^{er} classe sont des grades d'avancement et ne peuvent s'obtenir qu'avec concours ou examen –

Pour mettre votre agent en stage, vous devez dans un 1^{er} temps effectivement faire la reprise de son ancienneté et faire acter l'agent pour ce qui parait le plus favorable. (privé ou public)

Au regard de son IB et IM qu'elle détenait en qualité d'agent contractuel de droit public, il est possible qu'elle conserve à titre personnel le bénéfice d'un indice brut fixé de façon à permettre le maintien de leur rémunération antérieure jusqu'au jour où elle bénéficie dans son grade d'une IM brut conduisant à une rémunération au moins égale à la rémunération maintenue. Toutefois l'indice brut déterminé ne

peut excéder l'indice brut afférent au dernier échelon du grade de nomination soit l'échelon 11 de la grille d'adjoint technique IB 407 IM 367. De plus, ce maintien ne peut se faire que si on prend la reprise d'ancienneté du Public.

La différence entre son IB actuel et son IB que vous pourrez lui proposer et de 134 points brut ce qui est énorme (vous pouvez compenser par le RIFSEEP mais il faut qu'il soit déjà prévu dans votre établissement) ""

l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) voté en comité syndical du 18/01/2018 proposait pour cette catégorie un montant Maxi de 11 340€.

Discussion

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de valider le 11 échelon catégorie C IB 407 IM 367 et de compléter la perte de salaire avec l'IFSE pour un montant de 3322.58 €.

7 Primes CIA des agents (le public et les agents du SIVU sortent durant la discussion)

Mme SEUX rappelle que le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) dont le versement est facultatif est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Il est non reconductible d'une année sur l'autre.

L'année 2018, 2 agents en ont bénéficié et nous avons fixé une limite de 250 € / an. Suite aux entretiens professionnels, nous pourrions proposer pour 4 agents en CDI ou en attente de stagiairisation une somme à déterminer.

1^{er} agent responsable de service

2^{ème} agent responsable cantine

3^{ème} agent aide cuisinière

4^{ème} agent secrétaire

Discussion

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le versement du C.I.A. pour 4 agents

. 250 EUROS POUR LA RESPONSABLE DE SERVICE, la RESPONSABLE CUISINE et la SECRETAIRE ;

. 150 EUROS POUR L'AIDE CUISINIERE et mandate Mme la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

9 Convention de partage du local rue Chatou

Nous occupons le bureau (entrée rue Chatou) depuis Avril 2018. Celui-ci est attenant au bureau du secrétariat des petites communes. La CCCPS propriétaire des locaux facture à la commune d'AUBENASSON les charges de chauffage, d'eau, nettoyage, etc. Afin de rembourser la commune d'AUBENASSON, les dépenses seront réparties sur la base de 1/6 des factures (5 communes et le SIVU) à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le comité syndical valide la convention ci-dessus et mandate Mme la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision

10 Convention de mise à disposition des agents communaux de la mairie de Saillans

Afin que la commune de SAILLANS puisse nous facturer la mise à disposition et les interventions de ses agents, une convention annuelle entre les parties doit être signée chaque année. Celle-ci a été oubliée pour l'année scolaire 2018 / 2019 et doit être établie pour l'année scolaire 2019 / 2020.

Cela concerne avant tous les agents du service technique qui dépanne pour de menus travaux, les agents mis à disposition pour la cantine et le périscolaire et le garde municipal pour la mise en place du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le comité syndical valide la convention ci-dessus et mandate Mme la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision

11 Adhésion à l'association "Agricourt"

Depuis 2016, nous commandons régulièrement sur la plateforme « AGRICOURT » qui est une association. Jusqu'à présent, nous n'avons jamais payé d'adhésion. Christine SEUX est allée à l'Assemblée Générale du 3 décembre 2019 et vous propose d'adhérer moyennant la somme symbolique de 50 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le comité syndical valide l'adhésion pour une somme de 50 euros et mandate Mme la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision

Questions diverses :

Don à la mairie de Saillans :

Mme Christine SEUX propose de donner un lot de 25 chaises de la cantine acheté il y a + de 10 ans, en bon état, car elles ont été remplacées par des chaises « appui sur table » pour améliorer les conditions de travail des salariés.

Rapport de l'APAVE (mise aux normes électrique) et son coût

Mr Jean-Pierre CHAUVET et Xavier FACOMPRES ont été consultés suite au rapport daté du 15 octobre 2019 de l'APAVE: Mr FACOMPRES a décliné notre demande et nous sommes en attente du devis de Mr CHAUVET. Il est rappelé de faire attention aux coûts partagés avec la CCCPS.

La séance est levée à 19H45

La présidente,
C. Seux



Le secrétaire de
séance
F. Teyssot

